

EVITER L'INTOXICATION AU GAZ

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, non irritant, et donc difficile à détecter.

Il peut être provoqué par un dysfonctionnement d'un appareil de chauffage ou d'un moteur à combustion à bois, fioul, éthanol, gaz, essence, charbon, ...

Les signes de cette intoxication sont :

- en 1^{er} lieu les maux de tête, nausées et fatigue.
- puis apparaissent les vertiges, troubles du comportement, perte de conscience
- en 3^{ème} lieu le monoxyde de carbone peut entraîner le coma, voire le décès.

Les symptômes apparaissent très progressivement, ce qui est d'autant plus dangereux si l'intoxication se manifeste en période de sommeil.

Pour prévenir tout risque :

- faites contrôler vos installations de chauffage au moins une fois par an
- faites ramoner vos conduits de cheminée et d'évacuation
- aérez votre domicile quotidiennement et veillez à ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air (grilles d'aération, VMC, grilles situées dans les encadrements des fenêtres.
- placez les appareils à moteur à combustion à l'extérieur (groupes électrogènes, pompes thermiques, ...)